

## Passeport

Depuis mars 2018, vous pouvez de nouveau adresser vos demandes de passeports à la mairie. Attention, il faut impérativement demander un rendez-vous afin de déposer votre dossier. Prenez rendez-vous en ligne grâce à Clic RDV !



Attention, la prise de rendez-vous est obligatoire.

## Prenez rendez-vous en ligne

### Remplissez votre pré-demande en ligne

Sur [le site de l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#), vous pouvez :

- > Créer un compte
- > Saisir les informations de votre demande

**À noter :** votre numéro de pré-demande en ligne ou le récapitulatif de votre dossier sera demandé lors de votre rendez-vous en mairie.

## Liste de pièces à fournir

Attention, toutes les pièces doivent être des originaux.

[→ Cliquer pour télécharger la liste des pièces à fournir pour une 1ère demande ou un renouvellement de passeport.](#)

## Informations à noter

### Photo d'identité

**La mairie n'est pas équipée pour vous prendre en photo.** Vous devez donc fournir [une photo d'identité \(de moins de 6 mois\)](#) aux normes ISO/IEC 19794-5/2005 du ministère de l'Intérieur.

### Timbre fiscal

→ [Pensez à acheter en ligne votre timbre fiscal](#) ↗

## LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ [Le site officiel de l'administration française](#)
- ▶ [Acheter votre timbre fiscal en ligne](#)



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

*Samedi 9h > 12h*

@ CONTACTEZ-NOUS